

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1270

24 mai 2008

SOMMAIRE

AGT Investissement S.A.	60917	Göta Re S.A.	60916
Amber Trust II Management S.A.	60920	HGSC 3 S.à r.l.	60926
Axapem S.à r.l.	60918	Inverlux S.A.	60926
Baumess GmbH	60918	Kabamba S.à r.l.	60914
BBVA Durbana International Fund	60915	Karo Invest S.A.	60916
Clariden Leu (Lux)	60960	Laranaga Holding S.A.	60960
Conical Holding S.A.	60960	Le Coq Noir S. à r.l.	60914
COPEL S.A. Société de gestion de patri- moine familial	60920	Lunnitt Sàrl	60914
Derketo Holding S.A.	60918	Luxsel S.à r.l.	60918
Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg	60917	Nexcentrica Investments Sàrl	60938
FHR (Luxembourg) S.à r.l.	60919	Rasa Land Investors LuxCo 3 SCA	60949
Fund Administration Services & Technolo- gy Network Luxembourg	60916	Rio Doce Europa S.à r.l.	60919
Global Strategies Group Holding S.A.	60937	Skyway Logistics S.à r.l.	60915
		Société Continentale des Mines S.A.	60919
		Syndicat Général-Ré S.A.	60917

**Kabamba S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Le Coq Noir S. à r.l.).**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 134.527.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Laurentine NGA MVONDO OWONA, employée privée, née à Yaounde (Cameroun), le 09 juin 1968, demeurant à L-3830 Schifflange, 26, rue des Fleurs.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée LE COQ NOIR S. à r.l., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 50, rue Dicks,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.527,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 138 du 18 janvier 2008,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1) La dénomination de la société est modifiée en KABAMBA S. à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KABAMBA S. à r.l.

2) Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4081 Esch-sur-Alzette, 50, rue Dicks à L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.

3) L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce à agencement local réduit ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nga Mvondo Owona, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 AVRIL 2008. Relation: EAC/2008/5125. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008059403/219/40.

(080066334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Lunnitt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059837/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01127. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.711.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 16 avril 2008

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

- * Mr. Jesús García Ceña, Administrateur
- * Mr. Alejandro Alfaro Carral, Administrateur
- * Mr. Santiago Almendres Cortázar, Administrateur
- * Mr. Gilbert Saboya Sunyé, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Madame Nuria Tejada en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Edward de Burlet dont le mandat d'administrateur n'est pas renouvelé.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

- Mr. Jesús GARCIA CEÑA, BBVA GESTION, S.A., S.G.I.I.C., Paseo de Recoletos, 10, E-28046 Madrid.
- Mr. Alejandro ALFARO CARRAL, BBVA BANCOMER SECURITIES, S.A. DE C.V., Montes Urales, 620, 1st floor, Colonia Lomas Chapultepec, 11000 Mexico D.F.
- Mr. Santiago ALMENDRES CORTÁZAR, BBVA & PARTNERS ALTERNATIVE INVESTMENTS, S.A., A.V., Pozuelo de Alarcón, via de las Dos Castillas, 33, E-28046 Madrid.
- Mr. Gilbert SABOYA SUNY , BIBM GESTIÓ D'ACTIUS, S.A., Carrer de l'Aigueta, 3, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre.
- Mme. Nuria TEJADA, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le Réviseur est:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Nikola PETRICIC

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008059369/1183/38.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Skyway Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.445.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 avril 2008

- La démission de Mme Talia PEREZ, Gérante est acceptée.

Certifié sincère et conforme

SKYWAY LOGISTICS S.à.r.l.

R. KNAFO / G. MAMAN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008059233/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.713.

Le bilan au 31.12.2007 de FASTNET Luxembourg a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008059154/1024/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00845. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 46.444.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059158/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00828. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Karo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 133.409.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «KARO INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 avril 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2008. Relation: EAC/2008/5840.

- que la société «KARO INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133.409,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 7 novembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 2854 du 8 décembre 2007, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix 310 actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 24 avril 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 15 avril 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058823/239/29.

(080065466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Avec effet au 25 mars 2008, le Conseil d'administration de Dexia BIL se compose comme suit:

François Narmon, Président
Gaston Schwertzer, Vice-président
Frank Wagener, Administrateur délégué,
Philippe Bourguignon, Administrateur
Jean Duschène, Administrateur
Fernand Fischer, Administrateur
Jacques Guerber, Administrateur
Axel Miller, Administrateur
Luc Onclin, Administrateur
Pierre Richard, Administrateur
Jacques Rogge, Administrateur
Serge Schimoff, Administrateur
René Steichen, Administrateur
Donny Wagner, Administrateur
Fernand Welschbillig, Administrateur

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme

Jean-Paul Putz / Bernard Mommens

Attaché de direction / Secrétaire général

Référence de publication: 2008059219/6/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

AGT Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.410.

Le bilan abrégé au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008059151/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00825. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.245.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059159/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00824. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Luxsel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059163/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09665. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Derketo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.584.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008059143/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00859. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.072.

Constituée par-devant M^e Jean-Josef Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 avril 2006, acte publié au
Mémorial C no 1309 du 6 juillet 2006

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXAPEM S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059140/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00841. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Baumess GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 13, rue Xavier Basseur.
R.C.S. Luxembourg B 90.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059165/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00260. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

FHR (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 340.385.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.973.

Par un contrat de cession de parts sociales daté du 21 avril 2008 entre 3801292 Canada Inc., une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 100 Wellington Street West, Suite 1600, TD Centre, P.O. Box 40, Toronto, Ontario M5K 1B7, Canada et FHR (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, tous deux actuels associés de la Société, 3801292 Canada Inc., a cédé 200 parts sociales privilégiées non-cumulatives à 5% qu'elle détenait dans la Société à FHR (Gibraltar) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FHR (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059218/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Rio Doce Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

Suite au Conseil d'Administration du 31 janvier 2008, le siège social de la société est transféré du 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2008.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Rio Doce Europa S.à r.l.

Interfiduciaire

Signature

Référence de publication: 2008059179/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Société Continentale des Mines S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 3.573.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 27 mars 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/3/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058786/777/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 103.887.

—
EXTRAIT

En date du 20 décembre 2007, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, avec effet au 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour Amber Trust II Management S.A.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008058833/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.184.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Abri Holdings Limited, incorporation number 81184, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) Bouclier Holdings Limited, incorporation number 81185 a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Mrs Laurence FERRETTI-MULLER, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on April 18, 2008.

Such proxies, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the form of a "Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" organized pursuant to the law of May 11, 2007 and under the name of "COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial".

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007.

Financial assets must be understood as (i) financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and (ii) assets and cash of whatsoever kind held in accounts.

The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto. It may among others acquire by way of contribution, subscription, bought deal, option, purchase or otherwise all securities and patents and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation and the development of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred and eighty thousand euro (EUR 180,000.-), divided into eighteen thousand (18,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are reserved to investors defined in article 3 of the law of May 11, 2007.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of May at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of May 11, 2007 on Société de gestion de patrimoine familial (SPF) shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2009.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Abri Holdings Limited, prenamed, seventeen thousand nine hundred ninety-nine shares	17,999
2) Bouclier Holdings Limited, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: eighteen thousand shares	18,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of eighteen thousand (18,000.-) euro (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about three thousand and two hundred (3,200.-) euro.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Graham J. WILSON, barrister, born on December 9, 1951, in St Néots, United Kingdom, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - b) Miss Cindy REINERS, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg, and
 - c) Mrs Laurence FERRETTI-MULLER, private employee, born on September 25, 1974 in Thionville (France), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) The following has been appointed Auditor:

UNITED CAPITAL CONTROLLERS., R.C.S. Luxembourg B Number 116.052, with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Abri Holdings Limited, enregistrée sous le numéro 81184, une société établie et ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) Bouclier Holdings Limited, enregistrée sous le numéro 81185, une société établie et ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Madame Laurence FERRETTI-MULLER, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 avril 2008.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la forme d'une "Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" suivant la loi du 11 mai 2007 et sous la dénomination de "COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial"

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), divisé en dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 11 mai 2007 sur les Société de gestion de patrimoine familial (SPF) trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Abri Holdings Limited, préqualifiée, dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	17.999
2) Bouclier Holdings Limited, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: dix-huit mille actions	18.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent quatre-vingt mille (180.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents (3.200,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Graham J. WILSON, "barrister", né le 9 décembre 1951 à St Néots, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - b) Mademoiselle Cindy REINERS, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
 - d) Madame Laurence Ferretti-MULLER, employée privée, née le 25 septembre 1974 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

UNITED CAPITAL CONTROLLERS, R.C. B Numéro 116.052, avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Ferretti-Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 avril 2008, LAC/2008/17036. - Reçu neuf cents euros (Eur 0,5% = 900,00).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008058968/5770/305.

(080065889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.590.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 avril 2008

1. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 28.4.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVERLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059330/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

HGSC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.150.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared HGSC 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under the number B 116.820,

hereby duly represented by Christian Steinmetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 17, 2008,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole member of HGSC 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under the number B 116.819, incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on May 30, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1502 on August 5, 2006 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Conversion of the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Increase of the Company's capital by an amount of three million one hundred thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 3,137,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to three million one hundred fifty thousand euros (EUR 3,150,000.-) represented by three million one hundred fifty thousand (3,150,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Issuance of three million one hundred thirty-seven thousand five hundred (3,137,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the twelve thousand and five hundred (12,500) existing shares;

4. Subscription for and payment of the Company's capital increase specified in item 2. above;

5. Amendment of the article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the purpose of the Company;

6. Full restatement of the Articles in order to reflect the above items;

7. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; 8. Miscellaneous.

III. The sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to convert the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to increase the Company's capital by an amount of three million one hundred thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 3,137,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to three million one hundred fifty thousand euros (EUR 3,150,000.-), represented by three million one hundred fifty thousand (3,150,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The sole member resolves to issue three million one hundred thirty-seven thousand five hundred (3,137,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the twelve thousand and five hundred (12,500) existing shares.

Subscription - payment

The sole member hereby declares that it subscribes for the three million one hundred thirty-seven thousand five hundred (3,137,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays up such shares by a contribution in cash of three million one hundred thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 3,137,500.-) by a blocking certificate and which shall be allocated to the Company's capital account.

The amount of the Company's capital increase is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Fourth resolution

The sole member resolves to amend the article 3 of the Articles relating to the purpose of the Company in order to reflect the new object of the Company so that it shall henceforth be read as follows:

" Art. 3.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member resolves to fully restate the Articles of the Company and then henceforth as to be read as follows:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HGSC 3 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000), represented by three million one hundred fifty thousand (3,150,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. The managers must be resident of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by two (2) managers acting jointly or by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits -supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Seventh resolution

The sole member resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in relation to the conversion of the shares and the above increase of the share capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

Eighth resolution

The sole member acknowledges that the written resolutions of the sole member of the Company dated March 11, 2008 contain a material error with respect to the correct address of the registered office of the Company, and, for the sake of clarity, resolves to confirm that it has always been the intention of the sole member to transfer the registered office of the Company not to "14, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg" but to "14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately twenty-one thousand (21,000.-) euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit du mois de mars.

Par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HGSC 2 S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.820,

dûment représentée par Christian Steinmetz, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de HGSC 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.819, constituée par un acte passé devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502, le 5 août 2006 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 3.137.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; à trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) représenté par trois millions cent cinquante mille (3.150.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Emission de trois millions cent trente-sept mille cinq cents (3,137,500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er} .;

5. Modification de l'Article 3 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social de la Société;

6. Refonte complète des Statuts afin de refléter les points susmentionnés;

7. Modification du registre d'actionnaires de la Société en vue d'y refléter les points susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société;

8. Divers.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 3.137.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) représenté par trois millions cent cinquante mille (3.150.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'émettre trois millions cent trente-sept mille cinq cents (3.137.500) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes.

Souscription - paiement

L'associée unique déclare souscrire aux trois millions cent trente-sept mille cinq cents (3.137.500) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les payer intégralement par un apport en numéraire de trois millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 3.137.500,-) par un certificat de blocage qui sera alloué au capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social de la Société est par conséquent à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des Statuts relatif à l'objet social de la Société en vue de refléter le nouvel objet social de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« Art. 3.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts et qui doivent désormais être lus comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HGSC 3 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-), représenté par trois millions cent cinquante mille (3.150.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composée d'au moins trois gérants, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés. Les gérants doivent être résidents au Grand-Duché de Luxembourg.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par deux (2) gérants agissant conjointement ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices -contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Septième résolution

L'associée unique décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société en vue d'y refléter les points susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société.

Huitième résolution

L'associée unique reconnaît que les résolutions écrites de l'associée unique datées du 11 mars 2008 contiennent une erreur matérielle quant à l'adresse correcte du siège social de la Société, et, en vue de plus de clarté, décide de confirmer

qu'il a toujours été l'intention de l'associée unique de transférer le siège de la Société not pas au "14, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg" mais au "14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg".

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à vingt et un mille (21.000,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Steinmetz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008, LAC/2008/12380. — Reçu quinze mille six cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents Eur 0,5% = 15.687,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008059397/5770/590.

(080066408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.779.

Constituée suivant acte reçu par M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 76 du 20 janvier 2004.

Statuts modifiés, en dernier lieu, suivant acte reçu par devant le même notaire en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 566 du 17 mars 2006.

Il résulte de l'assemblée générale du 28 janvier 2008 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs, pour une période de six ans:

* M. Damian PERL, Administrateur «Directeur Général» de la société, né à Nottingham (Royaume Uni) le 30 avril 1968, demeurant à Villa 10, Plot 864, Um Suqeim Jumeirah, UEA-500457 Dubai, Emirats Arabes Unis;

* M. Charlie ANDREWS, Administrateur «Directeur Général Adjoint» de la société, né à Madrid (Espagne) le 5 octobre 1970, demeurant à Carrera 11, no. 86 - 35, Piso 7, Bogota D.C., Colombia;

* M. Frank ENGEL, Administrateur, né à Luxembourg le 10 mai 1975, demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.

- au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans:

* Studio commerciale e fiduciario Contabile con attestata professionale federale Michele Romerio inscrit sous le numéro CH-500.1.004.311-2/Suisse, ayant son siège social à 26 Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008059340/687/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Nexcentrica Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.198.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Stefano D.M. Sommadossi, born in Milan, Italy, on 9 May 1962, having his personal address at Mantegna 25, Trezzano sul Naviglio, Italy, ID card number AJ8275678,

represented by M^e Cécile JAGER, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as stated here above, has declared his intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I.- Object - denomination - registered office- duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "Nexcentrica Investments SARL".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may hold participations in energy and technology related businesses, and render investment advices with respect to investments in energy and technology related assets.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II.- Capital - parts

Art. 7. The corporate capital of the company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) divided into:

- TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) Class A shares having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.
- TEN THOUSAND (10,000) Class B shares having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

Unless the context indicates otherwise, the term shares as used in the present Articles of Incorporation shall refer to Class A and Class B shares. Each share entitles to one vote.

Class A shares:

The Class A shares shall always represent 20% of the share capital and voting rights of the Company. These Class A shares may only be held first by the shareholders appearing in the incorporation deed of the Company, ("the Original A shareholder") and by any other shareholder having been agreed by the General Meeting of the shareholders, in accordance

with the law and upon proposition by the Original A shareholder, such A shareholders being referred to as "Subsequent A Shareholders". The Original A Shareholder and the Subsequent A shareholders being hereafter referred to as "the Class A Shareholders". Any change of the class A shares features will require the vote in favour of the majority of the Class A Shareholders. The Class A shares are entitled to any profit realized by the Company beyond the amount corresponding to the return on 10 years German Government Bonds, such first tranche being attributable to the Class B shares. The excess amount will be paid to the Class A shares but also within the limits of the amount corresponding to the return on 10 years German Government Bonds. Any excess amount over these two preferred dividend tranches, corresponding to two times the return on 10 years German Government Bonds, will be paid to the shareholders of the company pro rata to their participation.

Class B shares:

For each new issue of 4 Class B shares, the holder of these B shares shall pay the amount corresponding to the issuance of a Class A share, such share being directly and automatically allotted, for no consideration, to the Class A Shareholders pro-quota. The Class B shares shall always represent 80% of the share capital whereas the Class A shares represent 20%. Class B shares will be entitled to a preferred dividend. Any profit realized by the Company will only be paid to the Class B shareholders up to an amount of dividends corresponding to the return on 10 years German Government Bonds. Only Class A shares being entitled to the excess dividends up to the limit of a remuneration corresponding to the return on 10 years German Government Bonds. Any excess amount over these two preferred dividend tranches, corresponding to two times the return on 10 years German Government Bonds, will be paid to the shareholders of the company pro rata to their participation.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Shares may be issued with a share premium.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Authorized Share capital. The Company shall have an authorized share capital of fifty million Euros (50,000,000.- EUR) represented by fifty million (50,000,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 9. Any event by means of which a share or a right attached thereto is transferred, directly or indirectly, whether on onerous and or gratuitous basis, shall be designated as a "Transfer", which shall include also (without limitation) the sale and purchase, contribution in kind, exchange, merger or de-merger or assignment as guarantee for an obligation. "Transferred" and "Transferring" shall have similar meanings.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the participants of the company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the company.

Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, shares are freely transferable among participants. Transfers of shares inter vivos to non participants may only be made (i) with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital as required by law and (ii) in addition subject to subclauses (a) to (d) below.

For the purpose of this article, "Control" means the ownership of more than 50% of the voting shares or the ownership of a majority of the beneficial or voting interest or the power, directly or indirectly, to direct the management of the controlled person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. For clarification purposes, "Controlling" and "Controlled" shall have similar meanings.

a) Right of First Refusal

In case one of the participants (the "Selling Party") intends to Transfer all or part of its shares and shall receive a bona fide offer (solicited or unsolicited) in writing (a "Bona Fide Offer") from any genuine third party (the "Third Party"), which

Bona Fide Offer shall provide for the purchase of all or part of the Selling Party's shares (the "Transferred Shares") in exchange for the consideration specified therein, the Selling Party shall first give written notice (the "Transfer Notice") to the other participants (the "Non-Selling Party") stating (1) the Selling Party's intention to transfer the Transferred Shares pursuant to the Bona Fide Offer, (2) the number of the Transferred Shares, (3) the name and address of the Third Party as well as in the event that such Third Party is a corporation, its ultimate participants or parties holding Control over such Third Party, (4) the offered purchase price per share of the Transferred Shares, and the terms of payment thereof and (5) such other information regarding the Bona Fide Offer and the Third Party which may be required in order to evaluate the Bona Fide Offer, and (6) the undertaking of the Third Party to accept the terms and conditions of any agreements that may have been entered into between the participants.

The Non-Selling Party shall have the irrevocable right but not the obligation, to purchase the Transfer Shares. Such option (the "Right of First Refusal") may be exercised by notifying the Selling Party within thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice. Failure by the Non-Selling Party to deliver the notice hereunder shall be deemed an election not to exercise the Right of First Refusal.

In the event that the Non-Selling Party elects to exercise the Right of First Refusal, the Selling Party shall effect the proposed Transfer with respect to the Transferred Shares on the terms (as regards price and method of payment) set forth in the Transfer Notice and the Transfer of Transferred Shares shall take place on or before the 20th day following receipt of the Transfer Notice, when the Selling Party shall deliver to the Non-Selling Party the share transfer form and, in addition, the certificate or certificates (if any) representing the Transferred Shares, against delivery by the Non-Selling Party of the purchase price thereof as specified in the Transfer Notice.

In the event that the Non-Selling Party does not exercise the Right of First Refusal, or if the Non-Selling Party exercises such a Right of First Refusal but the sale of the Transferred Shares is not consummated as provided herein based on actions or inactions of the Non-Selling Party (the date of the occurrence of either of such events being the "Non-Selling Party Termination Date"), then the Selling Party shall be free to sell to the Third Party all the Transfer Shares (in whole and not a part thereof) on the terms set forth in the Bona Fide Offer. If such sale to the Third Party is not consummated or the related share purchase agreement is not entered into within sixty (60) days from the Non-Selling Party Termination Date, the Transferred Shares shall once again become subject to the restrictions of this article.

b) Tag-Along Right

In the event a Selling Party desires:

(i) to sell or otherwise Transfer an amount of shares owned in the company exceeding 50% of the corporate capital;
or

(ii) to sell or otherwise Transfer an amount of the shares owned in the company equal to or higher than the percentage of the corporate part capital owned by all Non-Selling Parties in aggregate; or

(iii) to transfer in any way, directly and/or indirectly, the Control, to a third party, then each Non-Selling Party will be entitled to request such Selling Party to cause the buyer and/or, as the case may be, the entity who has acquired directly and/or indirectly the Control of the company to purchase all of the shares owned by such other participant, at same terms and conditions as those contemplated by the Transfer made by the Selling Party or, in the event that voting rights and/or any other Control rights are assigned or granted, at the price equal to the fair market value (the "Tag Along Right"),

the following procedure shall apply:

(a) the Selling Party shall serve the Transfer Notice according to article 9(a) above;

(b) a Non-Selling Party who does not exercise its Right of First Refusal pursuant to this article 9(a), may exercise the Tag Along Right, by notifying the Selling Party within thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice. Failure by a Non-Selling Party to deliver the notice hereunder shall be deemed an election not to exercise the Tag Along Right;

(c) the Transfer of the shares owned by such Non-Selling Party following the exercise of the Tag Along Right shall be executed within 20 business days from the expiry of the term indicated under subparagraph (b) above.

In the event that the buyer and/or, as the case may be, the entity who has acquired directly and/or indirectly the Control of the company refuses to purchase the shares owned by such Non-Selling Party, the latter may require the Selling Party to purchase, and such Selling Party shall be obliged to purchase, from such Non-Selling Party its shares at a value which is the higher of: (i) the price at which such Non-Selling Party would have Transferred, or (ii) the fair market value, as the case may be.

c) Drag-Along Right

If a participant receives from a Third Party an offer to purchase the entire issued capital of the company, and such offer includes a valuation of the shares of the company that is not less than their fair market value at the time that the offer is made, then, if such participant decides to sell, it shall give to the Non-Selling Parties written notice of: (i) such decision to sell; and (ii) the request to such Non-Selling Party to sell its participation in the company to such Third Party.

Upon receipt of the above mentioned notice and in the event that the Right of First Refusal is not exercised in the manner foreseen above, each Non-Selling Party will be obliged to sell to the Third Party all of its shares at the same time and conditions as the selling participant and to perform all the formalities necessary for the completion of such a Transfer.

d) Exceptions

A Transfer of shares will not be subject to the Rights of First Refusal or Tag Along rights described under subclauses (a) and (b) above:

- if made by a participant to a related party, including parent, Controlled and Controlling companies (the "Related Party"), provided that the Transfer is executed for all shares owned by such participant; or
- if made by a participant to a corporate entity ultimately wholly owned by him, as sole beneficial owner or major beneficial owner provided that the name of the other beneficial owners must be communicated to the board, or
- if made by the Founder, including those held by vehicles whose ultimate beneficial owner is the Founder, if the purchasing vehicle is a company (or a parent company or controlled company of) which is partially held by the Founder and it is a management company of the target investments of the Company;
- if made with the prior unanimous consent of all participants

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers, which will be composed of three (3) members at least, whether holders of shares or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of shares or, as the case may be, by the general meeting of the holders of shares, which may at any time remove them without giving reasons. The management board shall always be composed so that at least one manager is resident in Luxembourg. If the tax residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of shares or, as the case may be, by the general meeting of the holders of shares.

The management board shall always be composed so that (i) two managers at least, including the Luxembourg residing in the Grand Duchy of Luxembourg, appointed by the general meeting of participants among a list provided by the Class A Shareholders, are referred to as the "A Managers" and (ii) the managers appointed by the general meeting of participants among persons proposed by the B shareholders, are referred to as the "B Managers". At least one-half of the managers will be A Managers.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members, at least, are present or represented at the meeting and which at least one is the Luxembourg resident manager and one is a non Luxembourg resident A Manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers which at least one is the Luxembourg resident manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 16. If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each (EUR 1-) in share capital (shares) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (shares) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 31st, 2008.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI.- Liquidation - dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

Stefano D.M. Sommadossi, prenamed 2,500 Class A shares

Stefano D.M. Sommadossi, prenamed 10,000 Class B shares

The 2,500 (TWO THOUSAND FIVE HUNDRED) Class A shares and the 10,000 (TEN THOUSAND) Class B shares have been fully paid up by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500).

As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and valuation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 2,000.- (two thousand euros).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, he passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).
3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

A Managers:

- Mr Stefano D.M. Sommadossi, prenamed, entrepreneur, born in Milan, Italy, on 9 May 1962, having its personal address at Mantegna 25, Trezzano sul Naviglio, Italy, ID card number AJ8275678 and

- Mr Johan DEJANS, born in Aarschot, Belgium, on November 17, 1966, professionally residing at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

B Manager:

Mr Filippo Tenderini, entrepreneur, born in Milan, Italy, on 12 March 1968, having its professional address at 5th floor, 7/10 Chandos Street, Cavendish Square, London W1G 9DQ,

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the person representing the appearing party, acting in her here above stated capacities, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Stefano D.M. Sommadossi, né à Milan, Italie, le 9 mai 1962, résidant au Mantegna 25, Trezzano sul Naviglio, Italie, Carte d'identité italienne numéro AJ8275678,

ici représenté par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration est signée 'ne varietur' par la mandataire du comparant susmentionné et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - dénomination - siège social -durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Nexcentrica Investments SARL»

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut détenir des participations dans des domaines d'activités en relation avec l'énergie et les technologies, elle peut donner des conseils en investissement en rapport avec des actifs liés à l'énergie et aux technologies.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à (DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- 2.500 (DEUX MILLE CINQ CENTS) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de UN Euro (EUR 1,-) chacune;

- 10.000 (DIX MILLE) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de UN Euro (EUR 1,-) chacune.

Sauf si le contexte l'indique autrement le terme parts tel qu'utilisé dans les présents statuts désigne les parts de class A et de classe B.

Chaque action donne droit à un vote.

Parts de class A:

Les parts de classe A doivent toujours représenter 20% du capital social et des droits de vote de la Société. Ces parts de classe A ne peuvent être détenues que par les associés apparaissant dans l'acte de constitution de la Société ("l'Associé A Initial") et par tout autre associé ayant été accepté par l'Assemblée Générale de Associés, conformément à la loi, et sur proposition de l'Associé Originel, ses associés étant désignés comme "Associés A Subséquents". L'Associé A Initial et les Associés A Subséquents sont désignés comme "les Associés de classe A". Toute modification des caractéristiques des parts de classe A nécessite le vote favorable de la majorité des Associés de classe A. Les parts de classe A ont droit aux profits réalisés par la Société mais au delà de la première limite correspondant à la rémunération à 10 ans sur les obligations gouvernementales allemandes qui est exclusivement attribuée aux classes B. Tout montant supplémentaire sera payé aux actionnaires de classe A mais également dans la limite de la rémunération à 10 ans sur les obligations gouvernementales allemandes. Tout montant supérieur à ces deux tranches de dividendes privilégiés, correspondant à deux fois la rémunération à 10 ans sur les obligations gouvernementales allemandes, sera réparti entre les associés en fonction de leurs participations.

Parts de classe B:

Pour l'émission de 4 nouvelles parts de class B, le souscripteur de ces parts de classe B paiera un montant correspondant à l'émission d'une part de classe A, cette part de classe A étant directement et automatiquement allouée, sans rémunération, aux associés de classe A. Les parts de classe B représentent toujours 80% du capital social tandis que les parts de classe A représentent 20%. Les parts de classe B donnent droit à un dividende préférentiel. Tout profit réalisé par la Société sera exclusivement payé aux associés de class B jusqu'à un montant correspondant à la rémunération à 10 ans sur les obligations gouvernementales allemandes. Les parts de classe A auront droit aux dividendes pour le profit excédant

cette limite et ce jusqu'à un montant correspondant également à la rémunération à 10 ans sur les obligations gouvernementales allemandes. Tout montant supérieur à ces deux tranches de dividendes privilégiés, correspondant à deux fois la rémunération à 10 ans sur les obligations gouvernementales allemandes, sera réparti entre les associés en fonction de leurs participations.

Le capital social émis peut être augmenté au réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le Collège de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Collège de Gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Le société disposera d'un capital social autorisé de CINQUANTE MILLIONS Euros (50.000.000,- EUR) représenté par CINQUANTE MILLIONS (50.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de UN Euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, de manière à porter le capital total de la Société jusqu'au niveau du capital social autorisé total, en totalité ou en partie, à un moment où à un autre, ainsi qu'à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour telles parties durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication.

La durée de cette autorisation peut être prorogée par résolution de l'associé unique, le cas échéant, détenteur de la totalité des parts de toutes catégories, ou de l'assemblée générale des associés, à un moment ou à un autre, de la manière requise pour modification des présents statuts constitutifs.

Le Conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions attachées à une quelconque souscription de parts. En cas d'émission de parts, le Conseil de gérance de la Société peut, à son gré, décider des montants à émettre.

Lorsque le Conseil de gérance procède à une augmentation de tout ou partie du capital en vertu des dispositions auxquelles il est fait référence ci-dessus, il est tenu de prendre des dispositions pour modifier le présent article afin de tenir compte de la modification, et la direction de la Société est habilitée à prendre ou à autoriser les mesures requises aux fins d'exécution et de publication de telle modification, conformément au droit en vigueur.

Art. 9. Tout événement par lequel une part sociale ou un droit qui y est attaché est cédé, directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux sera désigné comme une «Cession», qui inclura également (sans limitation) la vente et l'achat, l'apport en nature, l'échange, la fusion ou la scission ou le transfert à titre de garantie d'une obligation. «Cédé» et «Cédant» auront des sens similaires.

La cession de parts sociales sera effectuée par une déclaration écrite de transfert enregistrée dans le registre des associés de la société, une telle déclaration de transfert doit être exécutée et signée par le cédant ou le cédé ou par toutes personnes possédant des mandats appropriés. La société peut également accepter comme preuve de la cession d'autres instruments de transfert satisfaisant pour la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées (i) que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social tel que requis par la loi et (ii) et sous réserve en outre des sous clauses (a) à (d) ci-dessous.

Dans le cadre de cet article, «Contrôle» signifie la possession de plus de 50% des parts sociales avec droit de vote ou la possession de la majorité des intérêts bénéficiaires ou avec droit de vote ou le pouvoir, directement ou indirectement, de diriger l'administration de la personne contrôlée que ce soit à travers la possession de valeurs mobilières avec droit de vote, par contrat ou autrement. Pour des raisons de clarification, «Contrôlant» et «Contrôlé» auront la même signification.

a) Droit de Premier Refus

Dans le cas où l'un des associés (la «Partie Cédante») a l'intention de Céder tout ou partie de ses parts sociales et reçoit une offre de bonne foi (sollicitée ou non sollicitée) par écrit (une «Offre de Bonne Foi») d'un véritable tiers (la «Tierce Partie»), que l'Offre De Bonne Foi prévoit l'achat de tout ou partie des Parts Sociales de la Partie Cédante (les «Parts Sociales Cédées») en échange de la contrepartie qui y est spécifiée, la Partie Cédante doit premièrement donner un avis écrit (l'«Avis de Cession») aux autres Parties (la «Partie Non-Cédante») énonçant (1) l'intention de la Partie Cédante de céder les Parts Sociales Cédées conformément à l'Offre de Bonne Foi, (2) le nombre de Parts Sociales Cédées, (3) le nom et l'adresse de la Tierce Partie ainsi que dans l'hypothèse où cette Tierce Partie est une société, ses associés ultimes ou les parties ayant le Contrôle sur cette Tierce Partie, (4) le prix d'achat proposé par part sociale des Parts Sociales Cédées, et les termes du paiement et (5) tout autre information en rapport avec l'Offre de Bonne Foi et la Tierce Partie qui peut être requise afin d'évaluer l'Offre de Bonne Foi, et (6) l'engagement de la Tierce Partie d'accepter les termes et conditions de tous accords qui peuvent avoir été conclus par les associés.

La Partie Non-Cédante aura le droit irrévocable mais non l'obligation, d'acheter les Parts Sociales Cédées. Une telle option (le «Droit de Premier Refus») peut être exercé en notifiant à la Partie Cédante dans les trente (30) jours de la

réception de l'Avis de Cession. Tout manquement par la Partie Non-Cédante de délivrer le présent avis sera supposé comme un choix de ne pas exercer le Droit de Premier Refus.

Dans le cas où la Partie Non-Cédante décide d'exercer le Droit de Premier Refus, la Partie Cédante effectuera la Cession proposée en ce qui concerne les Parts Sociales Cédées selon les termes (en ce qui concerne le prix et la méthode de paiement) établit dans l'Avis de Cession et la Cession des Parts Sociales Cédées devra avoir lieu le ou avant le 20^{ème} jour suivant la réception de l'Avis de Cession, quand la Partie Cédante délivrera à la Partie Non-Cédante le formulaire de cession de parts sociales et, en outre, le certificat ou les certificats (le cas échéant) représentant la Cession des Parts Sociales, contre la délivrance par la Partie Non-Cédante du prix d'achat tel que spécifié dans l'Avis de Cession.

Dans le cas où la Partie Non-Cédante n'exerce pas son Droit de Premier Refus, ou si la Partie Non-Cédante exerce ce Droit de Premier Refus mais que la vente des Parts Sociales Cédées n'est pas consommée comme il est prévu ici, en raison des actions ou des inactions de la Partie Non-Cédante (la date de la survenance d'un de ces événements étant la «Date de Conclusion de la Partie Non-Cédante») alors la Partie Cédante sera libre de vendre à la Tierce Partie toutes les Parts Sociales Cédées (en tout ou partie) selon les termes établis dans l'Offre de Bonne Foi. Si cette vente à la Tierce Partie n'est pas consommée ou le contrat d'achat de parts sociales en rapport n'est pas conclu dans les soixante (60) jours à compter de la Date de Conclusion de la Partie Non-Cédante, la Cession des Parts Sociales sera de nouveau soumis aux restrictions de cet article.

b) Droit de Sortie Conjointe

Dans le cas où la Partie Cédante désire:

- (i) vendre ou autrement Céder un nombre de parts sociales excédant plus de 50 % du capital social; ou
- (ii) vendre ou autrement Céder un nombre de parts sociales de la société égal ou supérieur au pourcentage du capital social possédé par toutes les Parties Non-Cédantes ensemble; ou
- (iii) Céder, de n'importe quelle façon, directement et/ou indirectement, le Contrôle, à une tierce partie, alors chaque Partie Non- Cédante aura le droit de requérir de la Partie Cédante de faire en sorte que l'acheteur et/ou le cas échéant, l'entité qui acquiert directement ou indirectement le Contrôle de la société achète toutes les parts sociales détenues par cet autre associé, selon les mêmes termes et conditions que ceux envisagés pour la Cession faite par la Partie Cédante ou, dans l'hypothèse que les droits de vote et/ou tous autres droits de Contrôle sont transférés ou accordés, au prix égal à la juste valeur de marché (le «Droit de Sortie Conjointe»),

la procédure suivante s'appliquera:

- (a) la Partie Cédante notifiera l'Avis de Cession conformément à l'article 9(a) ci-dessus;
- (b) une Partie Non-Cédante qui n'exerce pas son Droit de Premier Refus selon l'article 9 (a), peut exercer son Droit de Sortie Conjointe, en notifiant la Partie Cédante dans les trente (30) jours de la réception de l'Avis de Cession. Tout manquement par la Partie Non-Cédante de délivrer l'avis sera supposé comme un choix de ne pas exercer le Droit de Sortie Conjointe.
- (c) la Cession des parts sociales détenues par cette Partie Non-Cédante suivant l'exercice du Droit de Sortie Conjointe sera exécutée dans les 20 jours ouvrables à compter de l'expiration du terme indiqué au sous paragraphe (b) ci-dessus.

Dans le cas où l'acheteur et/ou, le cas échéant, l'entité qui acquiert directement et/ou indirectement le Contrôle de la société refuse d'acheter les parts sociales détenues par cette Partie Non-Cédante, ce dernier peut requérir de la Partie Cédante d'acquérir, et cette Partie Cédante sera obligée d'acquérir de la Partie Non-Cédante ses parts sociales pour la valeur qui est la plus élevée: (i) du prix auquel la Partie Non-Cédante l'aurait Cédé, ou (ii) de la juste valeur de marché, le cas échéant.

(c) Droit de Cession Forcée

Si un associé reçoit d'une Tierce Partie une offre d'acheter l'ensemble du capital social de la société, et cette offre inclue une évaluation des parts sociales de la société qui n'est pas moindre que leur juste valeur de marché au moment où l'offre est faite, alors, si cet associé décide de vendre, il devra donner aux Parties Non-Cédantes un avis écrit de: (i) cette décision de vendre; et (ii) la requête de la Partie Non-Cédante de vendre sa participation dans la société à cette Tierce Partie.

Sur réception de l'avis mentionné ci-dessus et dans l'hypothèse où le Droit de Premier Refus n'est pas exercé, chaque Partie Non-Cédante sera obligée de vendre à la Tierce Partie toutes ses parts sociales au même moment et selon les mêmes conditions que l'associé cédant et de réaliser toutes les formalités nécessaires pour la réalisation d'une telle Cession.

d) Exceptions

Une Cession des parts sociales ne sera pas sujette aux Droits de Premier Refus ou aux Droits de Sortie Conjointe décrits dans les sous clauses (a) et (b) ci-dessus:

- si elle est effectuée par un associé à une partie apparentée, incluant la société mère, les sociétés Contrôlés et Contrôlantes (la «Partie Apparentée»), sous réserve que la Cession est réalisée pour toutes les part sociales détenues par cette associé; ou
- si elle est effectuée par un associé à une société pleinement détenue par lui, en tant que seul bénéficiaire, ou principal bénéficiaire pourvu que le nom des autres bénéficiaires soient communiqués au conseil; ou

- si elle est effectuée par l'Associé A Initial, y compris les parts détenues par l'Associé A Initial au travers de véhicules dont il est le bénéficiaire effectif, si la société acquérante (ou la mère ou la société contrôlant celle-ci) est partiellement détenue par l'Associé A Initial et est une société de gestion des investissements de la Société;

- si elle est faite avec l'accord préalable unanime de tous les associés.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 11. La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif. Le Conseil de gérance doit toujours être composé de telle sorte qu'au moins un gérant soit résident au Grand-Duché du Luxembourg. Si l'exigence de résidence fiscale n'est plus satisfaite, les associés doivent nommer un nouveau Conseil de gérance dès que possible et l'ancien Conseil de gérance doit cesser d'exercer ses fonctions dès que les nouveaux gérants satisfaisant à la condition de résidence fiscale sont nommés.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance devra toujours être composé de sorte que (i) au moins deux gérants, y compris le résident luxembourgeois, soient nommés par l'assemblée générale des associés parmi une liste proposée par les Associés de classe A, ceux-ci seront désignés comme "Gérants A" et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi une liste proposée par les Associés de classe B seront désignés comme "Gérants B". La moitié au moins des gérants seront des Gérants A.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront au Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion dont au moins un est résident au Luxembourg et un est un Gérant A non résident au Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont au moins un est résident au Luxembourg, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si il(s) sont choisis parmi les gérants ils seront nommé(s) Gérant Principal et si ils ne sont pas choisis parmi les gérants ils seront nommés Délégué(s) à la Gestion Journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Si il n'y a qu'un associé, l'associé unique exercera lors des réunions d'associés dûment tenues à Luxembourg, tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de UN Euro (1.-EUR) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI.- Liquidation- dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII: Dispositions générales

Art. 20. Les parties se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Stefano D.M. Sommadossi, précité 2.500 parts de classe A

Stefano D.M. Sommadossi, précité 10.000 parts de classe B

Les 2.500 (DEUX MILLE CINQ CENTS) parts sociales de classe A et les 10.000 (DIX MILLE) parts sociales de classe B ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS), de sorte que la somme de EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille EUROS (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
2. Le nombre de gérants de la société est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société:

Gérants A:

M. Stefano D.M. Sommadossi, précité, entrepreneur, né à Milan, Italie, le 9 mai 1962, résidant au 25, Mantegna, Trezzano sul Naviglio, Italie, carte d'identité italienne numéro AJ8275678 et

M. Johan DEJANS, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, résidant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Gérant B:

M. Filippo Tenderini, entrepreneur, né à Milan, Italie, le 12 mars 1968, résidant professionnellement au 5th floor, 7/10 Chandos Street, Cavendish Square, Londres W1G 9DQ.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée, sauf démission ou révocation.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire du comparant, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2008. LAC/2008/15460. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, la 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058952/202/655.

(080066071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 3 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.185.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Rasa Land Investors LuxCo S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 136 367, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in on January 15, 2008;

2) Rasa Land Investor Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at having its registered office at Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, regis-

tered with the Dutch register of commerce and companies under the number 34284209, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in on January 15, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among Rasa Land Investors LuxCo S. à r.l, sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the Managing Shareholder) and the holders of the ordinary shares (the Limited Shareholders, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a société en commandite par actions under the name Rasa Land Investors LuxCo 3 SCA (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000) consisting of forty-nine thousand nine hundred fifty-five (49,955) ordinary class A shares, one (1) management class B share and forty-four (44) ordinary class C shares, all in registered form with a par value of one United States dollars (USD 1) each, subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Managing Shareholder.

7.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

9.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

10.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board.

11.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

11.5 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 12. Accounting Year and annual general meeting.

12.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.

12.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

13.4 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by

Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - payment

Thereupon,

- Rasa Land Investor Holding B.V., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for forty-nine thousand nine hundred fifty-five (49, 955) ordinary class A shares in registered form, with a par value of one United States dollars (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-nine thousand nine hundred fifty-five United States dollars (USD 49, 955).

- Rasa Land Investors LuxCo S. à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) management class B shares and forty-four (44) ordinary class C shares in registered form, with a par value of one United States dollars (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to forty-five United States dollars (USD 45).

The amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 31,670 (exchange rate (median price) on April 11th, 2008: USD 1.- = EUR 0.6334).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which will expire at the first coming annual general meeting of the shareholders of the Company:

- Mr Juan Cristobal Bremer, born in Mexico City, Mexico, on September 24, 1974, residing at Arteaga y Salazar 1241, 05500 Mexico City, Mexico;

- Ms Maria Tkachenko, born in Moscow, Russia, on May 3, 1974, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Marco Weijermans, born in Granvenhage, the Netherlands, on August 26, 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Rasa Land Investors LuxCo S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 136 367, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2008;

2) Rasa Land Investor Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés néerlandais, sous le numéro 34284209, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Rasa Land Investors LuxCo S. à r.l, l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et les détenteurs d'actions ordinaires (les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de «Rasa Land Investors LuxCo 3 SCA » (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000), représenté par quarante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (49.955) actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées aux assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son actionariat. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 10 Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présent Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.2, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéficiaires

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2. Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

11.4. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé-Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

11.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

11.6. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.7. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations

écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

11.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.9. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.11. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.12. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.13. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 12. Exercice social et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 10h00 a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs

et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VI. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

- Rasa Land Investor Holding B.V., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (49.955) actions ordinaires de classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 49.955).

- Rasa Land Investors LuxCo S. à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 45).

Le montant de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 31.670 (taux de change (median price) du 11 avril 2008: USD 1,- = EUR 0,6334).

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Associés de la Société:

- M. Juan Cristobal Bremer, né à Mexico City, Mexico, le 24 septembre, 1974, de résidence à Arteaga y Salazar 1241, 05500 Mexico City, Mexico;

- Mme Maria Tkachenko, née à Moscou, Russie, le 3 mai 1974, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

- M. Marco Weijermans, né à Granvenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. de Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 avril 2008 LAC/2008/15401. - Reçu cent cinquante-sept euros quatre-vingt-dix cents Eur 0,5% = 157,90.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008058967/5770/574.

(080065898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Laranaga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.132.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008059138/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09208. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Conical Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.581.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

CONICAL HOLDING S.A.

S. BAERT / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008059347/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 17 avril 2008*

- Messieurs Walter Gerig, résidant professionnellement à 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, Emil Stark résidant professionnellement à 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, Rafik Fischer résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et André Schmit résidant professionnellement à 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour CLARIDEN LEU (LUX) SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059372/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.
